U d'/of OTTAWA
39003005598823

OCT 1 0 1988

556

E. de B

QUELQUES MOTS

SUR L'ÉTUDE DE

LA PALÉOGRAPHIE

ET DE

LA DIPLOMATIQUE

Achevé d'imprimer

Pour AUGUSTE AUBRY, *par* JOUAUST *et fils*,

en janvier 1864.

LACOSTE JEUNE

QUELQUES MOTS

SUR L'ÉTUDE DE

LA PALÉOGRAPHIE

ET DE

LA DIPLOMATIQUE

PAR

LÉON GAUTIER
Archiviste aux Archives de l'Empire

3e édition

Revue avec soin et précédée de

QUELQUES MOTS SUR L'ÉCOLE DES CHARTES

PARIS
AUGUSTE AUBRY, ÉDITEUR
RUE DAUPHINE, 16

1864

Universitas
SCHOLA
BIBLIOTHECARIORUM
Ottaviensis

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/quelquesmotssurl00gaut

Aux Élèves de première année

A l'École impériale des Chartes.

Z
105
.G38Q
1864

PRÉFACE

DE LA SECONDE ÉDITION.

*La première édition de cet opuscule a été mieux accueillie que l'auteur n'eût osé l'espérer. Plusieurs journaux, l'*Univers *entre autres, et la* Bibliothèque de l'École des Chartes, *n'en ont point parlé sans éloges. Un professeur à l'École des Chartes de Madrid, M. Torribio del Gampillo, s'est proposé de le traduire en espagnol, à l'usage des élèves de cette École. Nous le remercions de cette bienveillante attention; nous remercions aussi nos savants maîtres de*

Paris de l'indulgence qu'ils ont témoignée pour cet essai. Nous n'avions point d'autre but que d'exposer en termes clairs les principes de la Paléographie, d'en montrer l'utilité, et de tracer, aussi nettement que possible, aux débutants, un chemin facile et agréable. Puissions-nous y avoir réussi! Puisse aussi cette seconde édition, que nous avons revue avec soin et augmentée d'une Introduction sur l'École des Chartes, recevoir le même accueil que la première, et décider quelques vocations de plus pour cette carrière de l'érudition, la plus noble, la plus indépendante, la plus libérale, de toutes les carrières!

QUELQUES MOTS SUR L'ÉCOLE DES CHARTES.

« Qu'est-ce que l'École des Chartes ? » Que de fois n'avons-nous pas entendu cette question naïve, que nous aurions pu donner pour titre à cette *Introduction !* Et devant la porte de l'hôtel Clisson, sur combien de visages n'avons-nous point constaté un étonnement profond à la lecture de ces paroles, dont nous voudrions que le sens n'échappât à personne : ÉCOLE IMPÉRIALE DES CHARTES ! Que de préjugés sur notre chère École, ou plutôt que d'ignorance ! et non pas seulement dans le peuple, auquel Dieu n'a pas dû infliger la science de la paléographie, mais dans la société la moins illettrée. On dit (mais c'est peut-être une calomnie) que le Gouvernement provisoire de 1848 ignorait l'existence et le nom de cette École, dont quel-

ques membres étaient venus le féliciter, et qu'il éprouva quelque embarras à répondre à ces inconnus. Et si des hommes si éclairés n'ont pas été mieux informés sur notre compte, jugez des autres. Cependant j'ose dire avec fierté que notre École n'est inférieure à aucune de ses sœurs. J'ose dire que l'esprit ne reçoit nulle part une culture plus intelligente, plus distinguée, qu'on me passe le mot, plus aristocratique. J'ose dire que notre Ecole est à peu près la seule où les études soient entièrement libérales et dégagées de toute pensée de la matière. J'ose le dire et vais essayer de le prouver.

I. *Quels ont été les commencements de l'École des Chartes. Son histoire.*

C'était en 1807. Au milieu de la guerre, on espérait la paix. Napoléon Ier regarda autour de lui, et put constater un fait attristant : c'est qu'il n'y avait plus personne en France capable d'écrire l'histoire nationale. Çà et là, on voyait encore quelques ruines de monastères, et ces ruines disaient qu'il y avait eu autrefois parmi nous des moines travail-

leurs qui, pendant deux siècles, avaient réuni les matériaux de notre histoire. Mais ces érudits avaient été chassés; on leur avait refusé jusqu'au titre de citoyens utiles; on ne leur avait point laissé le temps de former des élèves. Et voilà pourquoi, en 1807, il n'y avait plus en France, à part quelques rares exceptions, ni paléographes, ni diplomatistes, ni historiens!

Napoléon songea à créer des *bénédictins laïques :* par malheur, il n'eut pas le loisir de réaliser cette grande pensée. Une telle institution, non-seulement pour subsister, mais encore pour naître, avait absolument besoin de la paix.

En 1820, on la possédait enfin, cette paix si désirable; et c'est alors qu'un second essai fut généreusement tenté par le comte Siméon et le baron de Gérando. Enfin, une ordonnance du 22 février 1821 créa l'École des Chartes. Ce furent d'humbles commencements. Il n'y avait alors que deux professeurs, et on n'apprenait guères que la lecture des anciens titres. Malgré tout, cette date du 22 février 1821 doit nous être chère, et un jour, sans doute, on l'inscrira sur le fronton de notre École.

Les meilleures, les plus utiles institutions passent souvent par les plus étranges, par les plus rudes vicissitudes. En 1829, il fallut relever la pauvre jeune École, qui était tombée et presque morte d'inanition. M. l'abbé Lépine remonta dans sa chaire de paléographie et de diplomatique, où deux années plus tard il fut remplacé par M. Benjamin Guérard. M. Champollion-Figeac fut désigné comme deuxième professeur.

Déjà les cours duraient deux ans. L'enfant grandissait.

Rien de notable jusqu'en 1846. Mais, le dernier jour de cette année, l'École fut réorganisée. Il y avait à cette époque, au département de l'instruction publique, un ministre dont l'âme conserva toujours une jeunesse ardente; qui aimait passionnément les études historiques; qui, d'un coup d'œil intelligent, embrassa tout l'avenir de la petite École et comprit tout ce qui lui manquait. Nous avons nommé M. de Salvandy.

Il alla gracieusement chercher notre École, qui était un peu dans l'ombre, modestement assise au fond d'une bibliothèque; il fut chevaleresque avec

elle comme il le fut durant toute sa vie à l'égard de tout ce qui eut besoin de son appui; il la prit par la main, et la plaça tout à côté des autres Écoles dont maintenant elle est la sœur.

La durée des études fut fixée à trois ans. Dix cours furent créés (1). Un des plus riches palais de Paris s'ouvrit pour recevoir les jeunes prétendants au brevet de bénédictin laïque, et, le 5 mai 1847, M. Letronne et M. de Salvandy inaugurèrent par des discours presque enthousiastes cette salle des cours où, depuis ce jour, n'a pas cessé de retentir l'écho d'un enseignement plus scientifique et plus calme.

Huit ans auparavant, la Société de l'École des Chartes avait été fondée (2) et avait commencé à publier cette revue si solide, si estimée des érudits

(1) Ces cours sont les suivants : Paléographie (deux cours); Philologie latine, française et provençale; Classement des archives et des bibliothèques; Diplomatique nationale; Diplomatique pontificale; Institutions politiques de la France (deux cours); Droit canonique, civil et féodal; Archéologie.

(2) En 1839. Son règlement est du 12 mars 1840. Elle a été reconnue « établissement d'utilité publique » par un décret en date du 29 août 1854.

de la France et de l'Allemagne, si estimable en effet, et qui sera la lecture habituelle de nos jeunes diplomatistes : la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (1).

II. *Quel est le but de l'École des Chartes.*

Dans sa constitution actuelle, l'École des Chartes a deux buts : l'un est *pratique*, l'autre *théorique*.

Le but *pratique* de l'École est spécialement de former des archivistes et des bibliothécaires. C'est un but qui ne manque pas d'élévation. Les livres, les chartes, n'est-ce pas là qu'est la vérité historique ? Et ne sommes-nous pas appelés à être par nos fonctions les gardes d'honneur de cette vérité dans le monde ? Relevons la tête.

Le but *théorique* est plus élevé.

L'Ecole se propose de former des érudits dans toutes les branches de la science du moyen âge.

Le moyen âge est notre domaine. Nous ne l'en-

(1) La *Bibliothèque de l'École des Chartes*, revue d'érudition consacrée spécialement à l'étude du moyen âge, forme aujourd'hui 23 volumes in-8o.

fermons pas, et nous avec lui, dans les limites étroites que lui ont tracées les historiens classiques. Le moyen âge, pour nous, commence avec le premier siècle de la religion de Jésus-Christ, qui est aussi le premier siècle de la décadence de Rome : il s'arrête à la Renaissance; et encore ne nous est-il pas défendu de passer cette borne. Plus heureux que le vieux Moïse, il nous est permis « d'entrer dans la terre promise ». Mais si la Renaissance est, aux yeux de quelques-uns, le Chanaan de l'érudition et de la littérature, cela ne veut pas dire que le moyen âge soit le désert; loin de là.

Écritures, langues, chronologie, histoire, droit, philosophie, littérature, beaux-arts, pendant quinze cents ans tout nous appartient, tout relève de nous. Quel noble champ d'études! Encore une fois, soyons fiers.

III. *Pourquoi l'École des Chartes s'appelle-t-elle ainsi?*

Au moyen âge, il est hors de doute que c'est particulièrement dans les chartes que la vérité historique se trouve renfermée.

Elle n'est pas que dans les chartes; mais, comme c'est là que de préférence il la faut aller chercher, on a pris une partie de nos études, la plus sérieuse, pour le tout, et, à l'aide de cette figure de rhétorique, on nous a appelés l'*École des Chartes*.

Mais, comme nous nous occupons avant tout du moyen âge français, comme il n'est point d'école dont les études soient à beaucoup près aussi nationales que les nôtres, il est un autre nom que plusieurs ont déjà trouvé pour nous, que tout le monde trouverait sans le chercher beaucoup, et qui indique parfaitement ce que nous sommes, ou du moins ce que nous devrions être.

Nous pourrions nous appeler : *École d'histoire et d'archéologie nationales*.

Toutefois ne rougissons pas de notre nom actuel : Il est digne, il est beau. Puis, c'est sous ce nom, glorieux dès aujourd'hui, que nos prédécesseurs ont fait leurs preuves, et nous ne pouvons guères le quitter sans nous faire tort.

IV. *Du point de départ, du principe fondamental de l'École des Chartes.*

A tous ses élèves l'École donne tout d'abord pour devise, pour principe, pour mot d'ordre, cette proposition fondamentale :

LES SOURCES, LES SOURCES, TOUJOURS REMONTER AUX SOURCES, ET NE JAMAIS SE CONTENTER D'OUVRAGES DE SECONDE MAIN. ENCORE UNE FOIS, LES SOURCES.

Avec ce principe, on a un levier qui peut, en de bonnes mains, soulever le monde de la science du moyen âge. Et le point d'appui ne nous manquera pas, comme il manquait à Archimède pour soulever la terre.

V. *Que les plus belles facultés de l'homme trouvent à l'École des Chartes un exercice nécessaire et continuel.*

On devine déjà que les deux principales occupations de l'École consisteront :

1° A critiquer les textes, les monuments, les sources de l'histoire ;

2° A tirer de ces sources tout ce qu'elles renferment.

Critiquer les textes : quel travail! Il exige d'abord un bon sens exquis, un sens éminemment pratique, une raison froide et calculatrice, une profonde connaissance de tous les siècles, de leurs mœurs, de leur esprit; un ardent amour pour la Justice et pour la Vérité, une intelligence rigoureuse et en même temps d'une très-précise et très-délicate subtilité. Non, nous ne pensons pas qu'il existe beaucoup de sciences qui demandent tant et de si diverses qualités. Elles ne se rencontrent, toutes à la fois, que dans un très-petit nombre d'intelligences d'élite.

Critiquer les textes : rien de plus honorable ni de plus utile. C'est par là que tous les jours nous pouvons être appelés comme arbitres, comme experts, à décider entre le vrai et le faux. C'est par là que nous pouvons rendre des arrêts devant lesquels s'inclinent avec respect les historiens qui les ont provoqués. Si nous ne construisons pas tout l'édifice de l'histoire, nous en bâtissons les fondements,

et c'est une gloire qui peut suffire à notre ambition.

Mais *tirer des textes tout ce qu'ils renferment*, quelle autre occupation difficile et élevée! Elle n'est pas autre chose que le perpétuel emploi des procédés de l'induction et de la déduction.

La méthode de Bacon ne trouve pas en nous ses disciples les moins fervents. Mais nous sommes, après les théologiens, nous sommes sans doute les plus dévôts serviteurs du syllogisme. Et, quoi qu'on ait écrit contre la méthode syllogistique, il n'est plus permis d'en rire : on sait qu'elle est une des plus merveilleuses découvertes de l'homme. Pour notre part, nous serons toujours fier de cette méthode, tant en elle-même que dans ses applications à l'histoire.

Il ne faut pas rougir de raisonner, mais rougir du contraire.

VI. *Comment l'École des Chartes s'y prend-elle pour arriver à son double but?*

Trois années d'études, qui sont vraiment plus attrayantes qu'austères, conduisent les élèves au

double but qu'ils se proposent d'atteindre. Le chemin est facile et se fait aimer.

Deux examens suivent chaque année : l'un oral, l'autre écrit. Pour passer d'une année à l'autre, il faut sortir victorieux des deux épreuves.

A la fin de la dernière année, une thèse, que l'on est appelé à soutenir publiquement, couronne dignement ces études (1). L'élève choisit lui-même son sujet; il en fait son *chef-d'œuvre* comme dans les anciennes *maîtrises*. D'ordinaire, cette thèse indique la route que suivra plus tard le jeune savant et la spécialité qu'il s'est choisie. Rien n'est plus intelligent que cette liberté qu'on nous laisse, rien ne

(1) Pour donner une idée de la variété et de l'intérêt que présentent ces thèses, nous transcrivons ici les titres de toutes les thèses soutenues par les élèves d'une même année. Nous prenons, tout à fait au hasard, les thèses soutenues en 1860. En voici l'énumération : *Essai sur la guerre de Flandre* (1299-1304). — *Essais historiques sur le règne de Charles le Chauve.* — *Étude sur l'administration royale en Touraine, de Philippe Auguste à Philippe le Bel.* — *De l'autorité de Grégoire de Tours.* — *Recherches sur la langue parlée en Gaule aux temps barbares* (Ve-IXe siècles). — *Essai sur les révolutions intérieures de la ville de Beauvais depuis l'invasion franke jusqu'à l'établissement de la commune.*

nous aide mieux à conquérir, après cette septième et décisive épreuve, un diplôme où tout le monde verra la très-honorable attestation d'une science déjà solide et qui le deviendra davantage.

VII. *De l'enseignement de l'École des Chartes et de sa belle distribution.*

Je ne crois pas qu'aucune école ait un enseignement plus sagement distribué que la nôtre.

Pour qui veut connaître le moyen âge et le connaître dans ses sources, il importe d'abord, il importe surtout, d'en savoir lire les écritures. De là la nécessité d'un cours de *Paléographie*, que deux professeurs se partagent, l'un se chargeant plus particulièrement de la paléographie latine, l'autre des paléographies française et provençale.

Il ne suffit pas de savoir lire les écritures d'un peuple pour en étudier sérieusement l'histoire, il faut en connaître la langue. De là la nécessité d'un cours de *Philologie* latine, française et provençale :

car voilà les trois principales langues que la France a parlées au moyen âge.

Et telle est toute la première année.

La deuxième est l'année capitale de l'enseignement de l'École.

Comme on s'est proposé de faire de nous des archivistes ou des bibliothécaires, un cours *pratique* nous est nécessaire : cours de *Classement des archives et des bibliothèques*.

Comme on s'est encore proposé de faire de nous des érudits ou des critiques, un cours *théorique* nous est nécessaire, et c'est le plus indispensable de tous ceux de l'École : cours de *Critique des sources* ou de *Diplomatique*. Deux professeurs se le partagent : l'un s'occupe de la Diplomatique française, l'autre de la Diplomatique pontificale.

Et telle est toute la seconde année.

La troisième année des études ne ressemble guères aux deux premières. C'est en quelque sorte une seconde École qui s'ouvre aux élèves, mais une École qui exige les deux premières années comme préparation, comme avant-propos nécessaire. Les cours y sont un complément, mais un complément

indispensable, de ceux dont nous venons de parler. Ceux-ci étaient plutôt des conférences, ceux-là sont de véritables leçons. C'est alors que le *Droit civil, canonique et féodal* nous est enseigné dans ses sources. Le cours d'*Institutions politiques* est, à vrai dire, un cours d'histoire de France d'après la méthode de l'École. Enfin, et pour couronner de si nobles études, une voix aimée raconte aux jeunes archéologues l'*Histoire de l'art, de l'industrie et du commerce* au moyen âge. Et tel est le triple enseignement de cette troisième année, qui est la plus laborieuse, mais en même temps la plus attachante, de toutes celles de l'École.

VIII. *Humble observation de l'auteur de ce petit livre.*

Ne serait-il pas bon, pour compléter cet ensemble, qu'il y eût à l'École des Chartes un cours de l'*Histoire de la philosophie et de la littérature au moyen âge?* C'est beaucoup, sans doute, que l'histoire de l'écriture, de la langue, des institutions et du droit.

Mais l'histoire des idées, n'est-ce pas encore plus? N'y a-t-il point là une très-regrettable lacune dans l'enseignement de l'École? Enfin, n'y aurait-il point place, en seconde année, pour un nouveau cours sur cette noble matière? Et n'est-ce pas alors seulement qu'on pourrait dire que nous étudions véritablement *tout* le moyen âge? Nous n'avons point qualité pour résoudre ces questions, nous osons à peine les poser.

IX. *Réponse à quelques attaques.*

L'Ecole des Chartes, malgré cette beauté et cette harmonie de son enseignement que nous aurions voulu mettre en lumière, a parfois été l'objet de ces attaques auxquelles aucune institution n'échappe ici-bas. Sans l'éloquence de M. de Kerdrel, les ailes de notre petit budget eussent été rognées par les grands ciseaux de nos assemblées législatives. Pour tout dire, on a contesté notre utilité dans le monde scientifique. D'aucuns sont encore portés aujourd'hui à nous refuser ce titre de « bénédictins laï-

ques » dont nous voudrions être dignes, mais que nous n'avons jamais usurpé.

Est-il donc vrai que nous méritions ces âpretés de la critique ? Est-il vrai que nous n'ayons fait faire aucun progrès à l'érudition nationale ?

Est-il vrai, en d'autres termes, que l'Ecole des chartes ait été stérile et qu'elle n'ait rien à répondre à cette question : « Quelle œuvre avez-vous produite ? »

Nous répondrons avec la simplicité de ceux qui ont une bonne cause ; nous répondrons sans nous sentir atteints par les reproches de nos adversaires.

Sans aucun doute, l'Ecole des Chartes n'a pas fait beaucoup de bruit dans un monde qui, en fait de bruit, n'aime rien tant que le scandale. Nous avons modestement vécu dans le silence des archives et des bibliothèques, et, tandis que certains écrivaient de beaux livres où rien n'était prouvé et qui ne prouvaient rien, quelques-uns d'entre nous ont essayé de composer de bons livres où la vérité fût entourée de ses preuves sans rien perdre de sa beauté.

C'est à l'un d'entre nous que l'érudition va bien-

tôt devoir un tableau complet et raisonné des sources de l'histoire de France (1).

L'histoire de notre langue, celle de notre art national, celle de nos institutions et de notre droit, sont exposées tous les jours dans l'enseignement de notre École avec une profondeur que les érudits allemands nous envient, avec un éclat qu'ils ne posséderont jamais. Notez que ce sont là des histoires complètes, de riches synthèses, et non pas des monographies.

Cette dernière appellation, si honorable d'ailleurs, ne convient pas davantage aux travaux de plusieurs de nos maîtres qui ont eu pour objet les faits, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne (2), l'histoire de notre administration (3), de notre armée (4) et de nos classes agricoles (5); les révolu-

(1) M. Léopold Delisle, membre de l'Institut.

(2) *Étude sur l'histoire, les lois et les institutions mérovingiennes*, par M. de Pétigny, 3 vol. in-8, 1844.

(3) *Histoire de l'administration en France depuis Philippe-Auguste*, par C. Dareste de la Chavanne, 1848, 2 vol. in-8.

(4) *Institutions militaires de la France avant les armées permanentes*, par E. Boutaric, 1863, in-8.

(5) *Histoire des classes agricoles en France depuis saint Louis*

tions de notre langage (1) et les variations de notre costume ; et, dans une sphère encore plus élevée, l'histoire de trois règnes aussi importants que ceux de Philippe-Auguste (2), de Philippe le Bel (3), de Charles VII (4).

Nous ne pouvons consentir à considérer uniquement comme des monographies des œuvres telles que les admirables *Introductions* du Polyptyque d'Irminon (5), des cartulaires de Saint-Père de Chartres (6) et de Notre-Dame de Paris (7); telles

jusqu'à Louis XVI, par C. Dareste de la Chavanne, 1853, in-8.

(1) *Histoire des révolutions du langage en France*, par Francis Wey, 1848, in-8.

(2) *Catalogue des actes de Philippe-Auguste*, par Léopold Delisle, 1856, in-8.

(3) *La France sous Philippe le Bel*, par E. Boutaric, 1861, in-8.

(4) *Histoire de Charles VII, roi de France, et de son époque*, par Vallet de Viriville, 1862, 2 vol. in-8.

(5) *Polyptyque d'Irminon*, par B. Guérard, 1844, 2 vol. in-4.

(6 *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*, édité par le même, 1840, 2 vol. in-4.

(7) *Cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris*, par le même, 1850, 4 vol. in-4.

encore que l'*Essai sur les livres dans l'antiquité* (1), l'histoire de Chypre (2) et celle des comtes de Champagne (3), le *Mémoire sur les actes d'Innocent III* (4) et celui sur la condition des classes agricoles dans la Normandie du moyen âge (5), les histoires du commerce maritime de Rouen et de Narbonne (6), l'*Histoire de Provins* (7), les études sur les origines de notre artillerie (8), les travaux récemment couronnés sur Vincent de Beauvais et l'érudition au XIIIe siècle (9), sur le gouvernement

(1) Par H. Géraud, 1840, in-8.

(2) *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan,* par L. de Mas-Latrie, 1852-1861, 3 vol. gr. in-8.

(3) *Histoire des ducs et des comtes de Champagne*, par H. D'Arbois de Jubainville, 1860-1862, 3 vol. in-8.

(4) Par Léopold Delisle, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, quatrième série, tome IV, p. 1 et suiv.

(5) Par L. Delisle, 1 vol. in-8.

(6) Le premier de ces livres est de M. de Fréville; le second est l'*Essai sur l'histoire du commerce maritime de la ville de Narbonne*, par Célestin Port, 1854, in-8.

(7) Par F. Bourquelot, 1839-1840, 2 vol. in-8.

(8) *De la Poudre à canon et de son introduction en France*, par M. Lacabane, 1845, in-8.

(9) *Le Miroir historial de Vincent de Beauvais*, étude sur l'érudition au XIIIe siècle, par E. Boutaric.

de saint Louis et de son frère Alphonse (1); l'*Histoire du parlement de Normandie* (2), les recherches sur la vie et les ouvrages de Bossuet (3), les *Notices littéraires sur le XVIIe siècle* (4) et la continuation de l'abbé Lebeuf (5).

On nous a quelquefois reprochés de publier trop de textes. Ceux qui nous adressent ce reproche ne savent pas sans doute que la publication d'un texte correct exige quelque science, quelque finesse, quelque patience. Il est donc vrai que nous avons publié beaucoup de manuscrits, beaucoup de chartes. Il est vrai que c'est à des élèves de notre École que sont dues un certain nombre d'*Amplissimæ collectiones* dignes d'être placées par la postérité à côté de celles des Mabillon, des D'Achéry, des Martène. Oui, nous regardons comme un de nos meilleurs titres la publication du *Trésor des Chartes* (6), de ce cartulaire

(1) *Saint Louis et Alphonse de Poitiers*, étude sur le gouvernement au XIIIe siècle, par le même.

(2) Par A. Floquet, 7 vol. in-8, 1840-1842.

(3) *Études sur Bossuet*, par A. Floquet, 1855, 3 vol. in-8.

(4) Par L. Aubineau, 1860, 1 vol. in-8.

(5) Par H. Cocheris. Un volume in-8 a déjà paru.

(6) Le *Trésor des Chartes*, par A. Teulet, formera 8 vol. in-4. Le second est sous presse.

de nos rois; celle des *Actes du parlement* (1), des *Cartons des Rois*, du *Supplément au Trésor des chartes* (2), et tant d'autres qui d'ici à quelques années formeront un incomparable ensemble de textes historiques.

Et nous pourrions encore citer les éditions récentes de Grégoire de Tours, d'Éginhard, de Nangis, de Monstrelet (3), et de tous les documents relatifs à la mort et à la réhabilitation de cette Jeanne d'Arc que nous voudrions pouvoir appeler « sainte Jeanne de France » (4) !

On aurait pu nous reprocher encore de publier trop d'inventaires. Mais quel est l'érudit qui ne

(1) Par E. Boutaric. Le premier volume, in-4, vient de paraître.

(2) Par J. Tardif, 1 vol. in-4, 1863. Tous ces volumes ont été publiés sous la direction de M. L. de Laborde, directeur général des Archives de l'Empire.

(3) L'édition de Grégoire de Tours est due à M. Bordier, celle d'Éginhard à M. A. Teulet, celle de Nangis à feu Géraud, celle de Monstrelet à M. Douët d'Arcq. Toutes ces éditions ont été faites pour la Société de l'histoire de France.

(4) *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle*, publiés par Jules Quicherat, 5 vol. in-8. Le premier a paru en 1841.

nous saura pas gré de ces travaux, qui véritablement ne sont pas assez récompensés par l'opinion publique? Les inventaires des Archives de l'empire (1) et ceux des Archives départementales, en grande partie rédigés par d'anciens élèves de notre École, vont mettre le dernier des érudits de province en état de remonter à toutes les sources de notre histoire nationale.

D'ailleurs, l'élément littéraire n'est pas absent de ces publications, qui le plus souvent ne sont froides qu'en apparence. Un de nos maîtres publie en ce moment, avec une fougue savamment disciplinée, les quarante volumes du recueil des *Anciens Poëtes de la France* (2). Ce ne sont pas les hommes d'esprit qui s'ennuieront à lire les charmantes préfaces et les lumineux sommaires de ces livres trop peu connus.

Nous pourrions multiplier nos citations; mais

(1) V. notamment l'*Inventaire des sceaux*, par M. Douët d'Arcq, 1 vol. in-4, 1863.

(2) Sept volumes ont déjà paru; trois autres sont sous presse.

nous avons de la modestie pour notre chère École, et nous ne voulons pas la forcer à rougir de son panégyrique.

X. *D'un conseil aux débutants.*

La spécialité est le secret de la force.

Telles sont les paroles qu'un élève de notre École devrait inscrire en tête de tous ses travaux.

Le moyen âge est mille et mille fois trop vaste pour qu'il ait seulement la présomption de l'étudier sous toutes ses faces.

Il faut que dès la seconde année il choisisse sa route. Qui prendra la philologie, qui l'histoire, qui le droit ; mais, sous peine de faiblesse, et de faiblesse insigne, SPÉCIALISEZ-VOUS.

Il y a tel savant qui n'a étudié qu'un seul mois d'un seul règne d'un roi de France ; mais personne ne connaît mieux ce mois que lui. Tel botaniste n'a étudié que la *flore* de ce petit vallon ; mais qui la sait comme lui ?

Faites comme ce savant, faites comme ce botaniste.

Cependant sachez de tout un peu, car il ne faut pas emprisonner votre intelligence, en si belle prison que ce soit. Il ne faut que vous demeuriez étranger à rien de ce qui se passe de nos jours, et que la littérature contemporaine, par exemple, vous soit aussi inconnue que celle du moyen âge vous est familière. Soyez de votre siècle plus que de tout autre. Soyez *vivants* avant tout.

Sachez de tout un peu, mais sachez quelque chose mieux que personne. Je le répète : la spécialité est le secret de la force.

XI. *Où conduit l'École des Chartes.*

Je vous dirai tout d'abord où elle ne conduit pas. Elle ne conduit pas à la fortune ; aux honneurs, pas davantage.

Elle conduit à ces positions pour lesquelles Horace a trouvé le mot de *médiocrité dorée;* et en-

core voyons-nous dans les nôtres plus de médiocrité que d'or.

Un excellent petit livre, le *Livret de l'École des Chartes* (1), vous dira mieux que je ne saurais le faire les positions officielles qui nous sont aujourd'hui facilement abordables. Constatons seulement que nous commençons à avoir notre place au soleil, place malaisément et honorablement conquise par nos devanciers; de toutes parts les archives et les bibliothèques s'ouvrent devant nous. L'École des Chartes y conduit; mais elle conduit surtout à des positions intelligentes et libérales qui n'affaiblissent pas, qui n'abaissent pas l'esprit; qui, au contraire, lui donnent, avec une certaine indépendance, une force et une élévation toujours nouvelles et qu'on ne trouverait pas ailleurs à un degré aussi éminent. Nous avons le privilége de pouvoir tous les jours apprendre quelque chose de nouveau dans l'exercice même de nos travaux journaliers, et de pouvoir

(1) Paris, chez Hérold, libraire de la Société de l'École des Chartes.

utiliser ce que l'État est en droit d'attendre de nous au profit de notre intelligence, qui progresse toujours. *Travail intelligent et libéral :* oui, encore une fois, voilà ce que vous nous pouvez offrir, chère carrière que je ne crains pas d'aimer tout haut. Mais, dans un siècle aussi matériel que le nôtre, n'est-ce pas assez pour nous attirer près de vous, n'est-ce pas assez pour nous y retenir ?

QUELQUES MOTS

SUR

L'ÉTUDE DE LA PALÉOGRAPHIE

ET DE LA DIPLOMATIQUE

I. *Qu'il faut commencer par la paléographie l'étude du moyen âge.*

La paléographie est la *science des anciennes écritures*, et l'on voit par là que son étude doit précéder toutes les autres, puisqu'on ne peut rien connaître du moyen âge sans en savoir lire les documents.

Aussi l'École des Chartes, qui nous doit ici servir de modèle, a-t-elle soin de consacrer à cette seule étude presque toute la première année d'un

enseignement admirablement distribué. Elle prend es jeunes gens encore tout enivrés des souvenirs de la poésie virgilienne, et leur met entre les mains ce qui semble, au premier abord, dépourvu de toute éloquence et de toute poésie, des chartes, des *fac-simile* de manuscrits, dont la langue est le plus souvent aussi barbare que l'écriture. Les jeunes gens s'étonnent, mais c'est là la pierre de touche de leur vocation. Ceux qui résistent à la sécheresse des premières leçons, à la rudesse inconnue de cette langue, aux bizarreries de cette écriture; ceux-là, dont on peut dire, à cause de leurs goûts courageux : *Illi æs triplex circa pectus erat*, et que n'effraye pas le monstre de la paléographie; ceux-là sont dignes de poursuivre ces âpres études et d'entrer dans le sanctuaire du moyen âge. D'autres, au contraire, sont effrayés de bonne heure, et quittent, comme les hirondelles, ces climats trop froids pour les régions plus favorisées de la littérature et de l'art contemporains : ceux-là s'étaient trompés; ils n'ont pas la force de remonter aux sources connues, ou d'aller, vrais voyageurs de l'érudition, en découvrir de nouvelles; ils sont donc condamnés à se servir toujours des ouvrages de troisième et de quatrième main : leur faiblesse méritait ce châtiment.

Cependant c'est la paléographie qui a éprouvé la faiblesse des uns et le courage des autres, et, n'eût-elle que cet avantage de révéler clairement les vocations, il faudrait encore commencer par elle l'étude du moyen âge.

II. *Importance et dignité de cette science.*

Il semble que la paléographie ne jouit pas aujourd'hui de tout le crédit qu'elle mérite. Nous ne demandons pas pour elle ce mouvement passionné des esprits qu'on nomme la popularité, mais seulement plus d'estime, plus de justice. Nous avons été à même de voir souvent ce dédain de bon ton et ce sourire avec lesquels on accueille, même dans un monde lettré, ce titre de *paléographe*, qui n'a vraiment qu'un tort, celui de dériver du grec. On affecte de ne voir chez ceux qui en sont honorés que la tâche puérile de déchiffrer péniblement des caractères hors d'usage, et l'on ferme les yeux à tout ce que cette tâche enfante d'utile et de beau. C'est grâce pourtant à cette science que non-seulement l'histoire est éclairée, mais encore la littérature mise en lumière. C'est elle qui a péniblement

rassemblé cent manuscrits; qui a cueilli, pour ainsi dire, en chacun d'eux, les plus correctes leçons; qui a pesé chaque mot, chaque lettre, et qui, laborieusement, longuement, est parvenue à nous offrir tant d'immortels chefs-d'œuvre, tels, sans doute, que leurs auteurs les avaient conçus, en demandant à l'imprimerie d'en fixer désormais le texte assuré, et, par la beauté tout artistique de ses caractères, d'en rendre la lecture à la fois facile et délicieuse. Celui qui aujourd'hui savoure commodément les vers de Virgile ou les périodes de Cicéron ne devrait pas oublier que c'est la paléographie qui lui a fait ces loisirs. C'est à elle que revient l'honneur d'avoir ressuscité les littératures antiques. Aujourd'hui elle a fini cette tâche, qui lui a coûté trois siècles; tout a été lu, tout a été publié, et c'est merveille de trouver quelques lignes de l'antiquité qui aient échappé à ses yeux. Mais son activité a trouvé de suite un autre aliment. De même qu'elle avait favorisé de ses travaux la Renaissance du XVIe siècle, elle s'est mise au service de cette Renaissance chrétienne à laquelle nous assistons. Et avec le même zèle, avec la même patience, elle travaille aujourd'hui à ressusciter notre littérature nationale du moyen âge. Je ne sais combien de siècles lui seront nécessaires pour mener à

fin une aussi pénible entreprise ; mais en vérité cette science est toujours jeune, toujours courageuse, et j'ai l'espoir qu'elle réussira, d'autant plus que Dieu lui doit sa protection pour relever dans le monde l'honneur et la popularité des lettres catholiques.

Pauvre science trop méprisée (tu me permettras bien de t'adresser cette apostrophe affectueuse, qui sans doute est la première que tu aies reçue), tu es noble entre toutes les sciences ! Tu es modeste, et l'obscurité te plaît ; mais je ne puis m'empêcher de te rendre ici l'hommage public d'un sincère amour et d'une gratitude profonde. Tu es la mère de toutes les délicates jouissances, de toutes les nobles émotions qui, à la vue du beau, nous consolent ici-bas de notre exil. Je sais que mes paroles scandaliseront tes adversaires, peut-être même tes amis ; mais je me rappelle que je me suis senti plusieurs fois pris pour toi d'un enthousiasme véritable. Quand, feuilletant un manuscrit jusqu'alors inconnu, il m'arrivait d'y trouver de ces beautés littéraires et de ces traits sublimes qui sont familiers au christianisme et qui vous arrachent toujours un « Que c'est beau ! » sorti du cœur, je me disais que, grâce à toi, j'allais communiquer aux autres ma légitime admiration et mon plaisir. Puis je regardais autour de moi les milliers de manuscrits

dont j'étais environné ; je me figurais aisément, d'après leurs titres, qu'ils renfermaient d'aussi touchantes beautés qui n'étaient pas connues davantage. Alors j'étais près de me dire : « Tout cela *est à moi!* » Et en effet tout cela était à moi, parce que je savais le lire. C'est ainsi que, grâce à toi, le beau est, pour ainsi dire, remis en circulation dans le monde. Ce qu'ont fait pour les œuvres d'art ces fouilleurs infatigables qui découvrirent le Laocoon et la Vénus de Milo, tu le fais pour les œuvres littéraires : tu les déterres, tu les rends à une lumière et à une gloire que, depuis des siècles, elles ne connaissaient plus !

Au-dessous de ce premier et incontestable mérite de la paléographie, j'en signalerai un second qui relève encore la dignité de cette science. On y fait l'histoire de l'écriture. Or, je pense qu'il est peu de découvertes qui fassent autant d'honneur au génie de l'homme. Que sont les merveilles de notre siècle auprès des efforts que nécessita l'invention de l'écriture *phonétique?* Car enfin je comprends qu'on soit arrivé facilement à traduire ses pensées par des hiéroglyphes ; mais traduire les sons, les traduire par des signes clairs et invariables, voilà ce qui m'étonne davantage, ce qui me pénètre d'une plus vive admiration que la vapeur qui m'emporte ou l'élec-

tricité qui emporte ma pensée! Je suivrai donc avec intérêt les progrès lents de cette magnifique invention ; j'étudierai comment le langage hiéroglyphique a fourni ses premiers éléments au système phonétique, comment les premières lettres de notre alphabet ont commencé par être des représentations d'objets matériels, et comment ces représentations grossières ont exprimé d'abord le premier son du mot dont on se servait pour en nommer *oralement* les objets ; je verrai ensuite ces premiers signes se dépouiller de la forme qui dénonçait leur origine et se perfectionner peu à peu, passer ainsi des Phéniciens aux Grecs, des Grecs aux Latins, et des Latins être transmis comme un héritage commun à toutes les nations néolatines, où ils ont encore subi de nombreuses transformations, jusqu'à ce qu'enfin leurs traits aient été fixés avec l'élégance et la netteté que nous leur connaissons aujourd'hui. Non, je ne sais rien de plus attachant que cette his- de l'écriture ; je ne sais rien, après la formation du langage, qui fasse mieux éclater cette faculté créatrice que Dieu a voulu communiquer à l'homme!

Mais il est un autre et dernier mérite de la paléographie. On sait que ses études s'étendent à tous les caractères *extrinsèques* des monuments écrits ; et, d'une autre part, on doit ne pas ignorer

que ces caractères ont varié à chaque siècle. Si donc nous connaissons exactement ces variations, nous y trouverons un moyen sûr de connaître la date et l'authenticité d'un document donné. Il y a, par conséquent, un côté de la paléographie qui est tout critique; et, comme on l'a constaté tant de fois, c'est la critique des sources qui est aujourd'hui le premier devoir et la seule œuvre sérieuse d'un historien. Grâce à la critique paléographique, nous rejetterons certaines pièces qu'une crédulité trop facile avait adoptées; nous en admettrons au contraire certaines autres qu'une défiance trop superficielle avait rejetées. Voulez-vous maintenant connaître toute l'importance d'une telle critique? Transportez-vous dans l'histoire ecclésiastique; rappelez-vous un instant que la prétention de l'Église est d'être infaillible. Supposons maintenant un catholique ignorant: il lit dans certains historiens que l'Église s'est trouvée formellement en désaccord avec elle-même; qu'en certain concile elle a dit *oui*, dans certain autre *non*, sur la même question. Ce simple fait, attesté par *telle* autorité, suffit pour renverser le dogme de l'infaillibilité de l'Église, et avec ce dogme tous les autres, et avec eux la foi, la tranquillité, le bonheur de cet ignorant qui croyait. Certes, voilà un cas qui se

présente souvent, voilà des difficultés qui ont déjà triomphé de bien des esprits! Mais vient le vrai savant, qui, armé des solides notions de la paléographie, jette un regard sur ces témoignages qu'on invoquait contre l'Église. Le regard n'est pas long. « Ces témoignages sont faux; l'hérésie les a fabriqués contre la vraie foi, à telle époque, dans telles circonstances; les formes de cette écriture, la couleur de cette encre, la réglure de ce parchemin, ne peuvent appartenir à l'époque qu'on a supposée. » L'Église est vengée, les esprits sont raffermis dans la foi, et la paléographie a sauvé des âmes. Voilà la vraie grandeur de la science! voilà de quel point de vue élevé il la faut considérer! On sourira sans doute si je dis que la paléographie est faite pour sauver les âmes : rien n'est plus vrai pourtant, puisqu'elle peut, en certaines occasions, établir la vérité, et que Dieu nous fait une obligation, d'où dépend notre salut, de connaître et d'honorer cette vérité.

III. *Règles à suivre dans l'étude de la paléographie.*

Ceux qui veulent étudier cette science ne peuvent d'abord recevoir de meilleur conseil que celui-ci, consacré par l'expérience de tous nos devanciers : « *Se persuader que la paléographie est plus encore une habitude qu'une science; lire, en conséquence, moins les traités théoriques que les manuscrits eux-mêmes, mais lire sans relâche ces derniers, en lire encore, en lire toujours.* »

Mais par quelle époque commencer ? Faut-il que l'élève s'impose l'obligation de suivre dans ses déchiffrements l'ordre chronologique ? Devra-t-il débuter par les plus anciens actes qui nous soient restés, par la charte de Ravenne, dite *Plenariæ securitatis*, et par ces diplômes mérovingiens dont, au premier abord, et surtout aux yeux d'un commençant, l'écriture semblera n'être pas de ce

monde ? Nous disions tout à l'heure que la paléographie est la pierre de touche d'une vocation solide pour les études du moyen âge; mais cette science est assez effrayante, dans ses parties les plus *agréables*, pour qu'on n'offre pas d'abord à de jeunes esprits ce qu'elle a de plus rebutant. Puis, nous ne voyons pas l'avantage de dépenser les premiers efforts d'un élève, qui sont toujours les plus enthousiastes et les plus productifs, sur des actes qui sont depuis fort longtemps connus, publiés et critiqués, sur des actes qui sont d'ailleurs si peu nombreux, et dont on n'aura jamais, selon toute probabilité, à retrouver les semblables.

Nous pensons donc que l'ordre chronologique, si excellent en d'autres matières, est ici le dernier qu'on doive adopter. Nous pensons qu'il faut d'abord mettre entre les mains des débutants les chartes, les manuscrits, des époques dont ils sont appelés à voir le plus de documents, et dont, en second lieu, l'écriture plus nette, plus voisine de la nôtre, ne doit pas tant effrayer leur inexpérience, c'est-à-dire les chartes et les manuscrits des Xe, XIe, XIIe XIIIe et XIVe siècles.

Je sais bien ce qu'on me répondra : « L'ordre chro-
« nologique, me dira-t-on, a cet avantage de faire
« suivre à l'esprit les dégradations ou transforma-

« tions successives de l'écriture à travers les siè-
« cles. Si vous mettez à la place votre *désordre*
« chronologique, vous négligez, vous supprimez,
« toute la partie historique et vraiment intéressante
« de la paléographie. Au lieu d'une science noble
« et large, vous n'inculquez à vos élèves qu'une
« habileté routinière de déchiffrement ; vous ne
« formez pas des érudits, mais des copistes. »

Je comprends la gravité de l'objection. Auss suis-je d'avis qu'un bon cours de paléographie se doit diviser en deux parties, dont l'enseignement sera *non simultané, mais successif :* la première, toute pratique, pendant laquelle les pièces seront livrées pêle-mêle aux commençants, et où l'on aura soin seulement de débuter par les plus faciles ; la seconde, où le professeur reliera dans l'ordre chronologique tous les éléments de la science paléographique, toutes les indications qu'il aura semées confusément dans la première partie de son cours. Ainsi rien ne sera perdu : on n'aura point découragé la faiblesse des élèves, on leur aura donné d'abord l'habileté pratique dont ils auront surtout besoin, et qui, d'ailleurs, tire de sa grande utilité un certain caractère d'élévation ; enfin, quand on les saura *habiles*, on les rendra *savants*, et on leur fera suivre d'autant plus commodément les développements de

l'art graphique, qu'ils pourraient, avec les fragments épars fournis par la première partie du cours, reconstruire eux-mêmes et sans l'aide du professeur l'édifice ordonné et méthodique de la science.

La science des abréviations est une partie importante de la paléographie. Il sera bon peut-être de prémunir ici les débutants contre cette tendance, assez commune chez les jeunes esprits, à généraliser trop vite les faits qu'ils ont eu occasion d'observer plusieurs fois. Il n'y a peut-être pas, touchant la forme de ces abréviations, *une seule règle vraiment générale* qu'on puisse poser par avance. Il n'y a pas de mots, sauf au plus une dizaine, qui s'abrégent *invariablement* de la même manière; il n'y a pas de signe abréviatif qui ne s'emploie à plusieurs fins. Rien d'absolu, rien de mathématique; on est sur un terrain mouvant, et, quoiqu'il soit toujours très-utile de consulter les tables d'abréviations dressées par les savants, on peut dire que la plus exacte connaissance de ces tables ne remplacera jamais les deux plus grandes qualités du paléographe : l'*esprit* qui devine, et l'*expérience* qui se rappelle.

Il faut bien le dire : le meilleur paléographe est celui qui *devine* le mieux. Ce n'est pas, du reste, un reproche à faire à la science; ce n'est pas non

plus déprécier ceux qui la cultivent : car ceux qui devinent le mieux sont ceux qui ont au plus haut degré, avec les connaissances les plus solides et les plus variées, cette faculté brillante de l'intelligence qu'on appelle l'*esprit*. Ce qui prouverait que tous les paléographes... Mais je suis trop modeste pour achever.

Quoi qu'il en soit, ils auront besoin d'une certaine finesse intellectuelle pour comprendre, dès les premières pages d'un manuscrit, quels en sont les caractères spéciaux. On ne saurait, en effet, trop répéter aux commençants que chaque manuscrit a sa paléographie, chaque scribe ses habitudes, ses signes à lui, son *style*. Lors donc qu'on aura à faire la copie d'un long manuscrit (Dieu peut nous envoyer tous les malheurs), et qu'on ne sera pas encore sûr de ses lectures, le meilleur moyen d'éviter les erreurs sera de lire plusieurs fois, avec lenteur, les premiers folios du manuscrit, et de noter attentivement les abréviations qui semblent être particulières au scribe. C'est un conseil dont on pourra se trouver bien pendant au moins toute la première année des études.

Cette variété, qu'on trouve dans les habitudes des scribes, vient encore prouver que la paléographie ne peut pas être considérée comme une science

dont les fondements soient certains, dont les règles soient mathématiques. Ce qui le prouve aussi, ce sont les différences notables qui, au point de vue des abréviations, distinguent la paléographie française de la paléographie latine. Il semble qu'on n'ait pas encore assez insisté sur cette idée. Peut-être manque-t-il sur cette matière un travail précis et lumineux qui serait actuellement d'une grande utilité. Un travail analogue pourrait se faire sur les différences tranchées qui distinguent de la même manière la paléographie provençale de la paléographie romane, et qui caractérisent entre elles les paléographies italienne, anglaise, allemande et espagnole. Il suffirait, pour faire ce travail, de prendre un certain nombre d'excellents manuscrits, exécutés dans chacun de ces pays, et dont la matière serait la même, comme, par exemple, telle ou telle partie de la Bible. On dépouillerait avec soin tout un livre de l'ancien ou du nouveau Testament, et on y relèverait scrupuleusement toutes les variantes d'abréviations.

Telles sont, croyons-nous, les principales règles d'après lesquelles on doit se conduire dans l'étude de la paléographie. Si nous osions descendre aux observations de détail, nous protesterions contre l'usage exclusif des *fac-simile*, qui, exécutés souvent

avec une encre très-noire sur du papier fort blanc, ne présentent pas aux élèves une image exacte des chartes originales qu'ils auront à déchiffrer, et ne répondent point, par là, au but qu'on se propose. Les chartes, en effet, sont jaunies par le temps, et leur encre, au moins à une certaine époque, a singulièrement pâli. M. Natalis de Wailly avait, dans ses *Éléments de paléographie*, remédié à cet inconvénient des *fac-simile*, en faisant tirer les siens sur du papier teinté, avec une encre brune. Il est fâcheux qu'un si bon exemple n'ait pas toujours été suivi; en tout cas, on ne saurait trop recommander aux débutants l'usage journalier des *vraies* chartes, au milieu desquelles ils doivent aimer à vivre, comme les botanistes au milieu des fleurs.

IV. *Plan d'un cours complet de paléographie* (1).

INTRODUCTION.

Première leçon. — Définition de la paléographie. — En quoi diffère-t-elle essentiellement de la diplomatique ? — de l'archéologie ? — Exemples.

Deuxième leçon. — Histoire de l'écriture. — Ses origines. — De l'écriture hiéroglyphique et de l'écriture phonétique. — Distinction, exemples.

Troisième leçon. — De l'alphabet phénicien. — Comment en furent dessinées les premières lettres.

(1) Nous avons en général suivi l'ordre et la méthode de Benjamin Guérard.

— Que l'écriture phonétique doit l'origine de ses caractères à de grossiers hiéroglyphes. — Exemples.

Quatrième leçon. — De la conformité de l'alphabet grec avec l'alphabet phénicien.

Cinquième leçon. — De la conformité de l'alphabet latin avec l'alphabet grec. — Tableau comparatif des deux alphabets.

Sixième leçon. — Histoire de l'écriture chez les Romains depuis les temps les plus anciens jusqu'à la décadence. — Les *Graffiti di Pompeï.* — Histoire des variations du dessin de chaque lettre latine.

PREMIÈRE PARTIE.

GÉNÉRALITÉS. — DES DIFFÉRENTES ESPÈCES D'ÉCRITURES EN USAGE AU MOYEN AGE.

Septième leçon. — Des diverses classifications qui ont été faites des écritures (Mabillon, Dom Tassin et D. Toustain, Benjamin Guérard, Natalis de Wailly).

Huitième leçon. — État actuel de la science. — Des deux espèces d'écriture qui domineront pendant tout le moyen âge : la *majuscule*, qui se subdivise elle-même en *capitale* et en *onciale;* la *minuscule*, qui se subdivise en *minuscule proprement dite* et en *cursive.*

Neuvième leçon. — De l'écriture *capitale.* — Elle n'a que deux éléments, l'I et le C. — Qu'à partir du VIIIe siècle, il n'y a plus de manuscrits entièrement écrits en capitale, si ce n'est les livres liturgiques. — Faire passer sous les yeux des élèves les plus anciens manuscrits en *capitale* des classiques latins, etc.

Dixième leçon. — De l'usage de la *capitale* dans les inscriptions. — Des inscriptions païennes ; des inscriptions chrétiennes, et notamment de celles des Catacombes. — Règles faciles pour les lire ; ouvrages à consulter.

Onzième leçon. — De l'écriture *onciale.* — Neuf lettres seulement sont *onciales* : a, d, e, g, h, m, q, t, u ; mais on est convenu d'appeler *onciale* l'écriture où se trouvent cinq de ces caractères. — Exemples.

Douzième leçon. — De l'écriture *minuscule propre-*

ment dite. Quatre caractères lui sont propres : a, e, m, n. — Depuis le commencement du VIIIe siècle, elle se substitue à la cursive et règne seule jusqu'au XIIIe.

Treizième leçon. — De la *cursive*. — Son caractère particulier. — Que certains auteurs en font un genre d'écriture tout à fait à part, ainsi que la majuscule et la minuscule. — Qu'elle est commune depuis le IIIe jusqu'au IXe siècle. — Qu'elle reparaît au XIIIe siècle pour durer jusqu'à nos jours. — Charte de Ravenne, ou *Plenariæ securitatis;* diplômes mérovingiens, etc.

Quatorzième leçon. — Qu'appelle-t-on écritures *nationales?* — Qu'elles sont distinctes les unes des autres jusqu'au XIIIe siècle. — Il y en a quatre : 1° la *wisigothique*, ou *gothique*; 2° la *lombarde;* 3° la *francique;* 4° l'*anglo-saxonne*. On parlera à part de l'écriture *runique*.

Quinzième leçon. — De l'écriture *gothique*. — Qu'elle naît de l'écriture latine, sous Théodoric, mais qu'on n'a pas de textes contemporains de ce prince. — Textes wisigothiques du midi de la Gaule et de l'Espagne (de 554 au XIIIe siècle).

Seizième leçon. — De la *lombarde*. — De son ori-

gine au nord de l'Italie; de sa durée (du VIIe au XIIIe siècle). — De son emploi dans la chancellerie romaine.

Dix-septième leçon. — De la *francique :* 1° de la *minuscule*; ses caractères généraux; ses caractères particuliers pendant le VIe siècle; — pendant les VIIe et VIIIe siècles.

Dix huitième leçon. — De la *francique* (suite) : 2° de la *minuscule diplomatique.* — Ses caractères à chaque siècle, jusqu'au XIIIe.

Dix-neuvième leçon. — De la *francique* (suite) : 3° de la *minuscule des manuscrits* — Ses caractères à chaque siècle : au IXe, au Xe, au XIe, au XIIe. — Que c'est la minuscule caroline qui fut plus tard reprise par les imprimeurs pour former les caractères actuels de nos livres.

Vingtième leçon. — De l'*anglo-saxonne.* — Qu'elle est importée par les Anglo-Saxons en Angleterre, où l'écriture caroline lui fait un instant concurrence, et où elle est remplacée par l'écriture capétienne, lors de l'invasion de Guillaume le Conquérant.

Vingt-et-unième leçon. — De la *runique.* — Son

emploi au nord de la Baltique, dans le Danemark et dans l'Islande. — Qu'on n'en a pas de textes avant le XIIIe siècle. — Coup d'œil général sur les écritures de l'Europe chrétienne au commencement du pontificat d'Innocent III.

Vingt-deuxième leçon. — De la tendance de toutes ces écritures (sauf la runique) à l'écriture qui leur doit succéder, c'est-à-dire à l'écriture *gothique* ou *scolastique*. — Transition facile à saisir à l'aide d'une suite de documents manuscrits des XIe, XIIe et XIIIe siècles.

TROISIÈME PARTIE.

HISTOIRE DE L'ÉCRITURE DEPUIS LE XIIIe SIÈCLE.

Vingt-troisième leçon. — De l'écriture *gothique* ou *scolastique*. — Au XIIIe siècle elle détrône toutes les autres écritures. — Ses caractères généraux. — Caractères particuliers de la *minuscule* et de la *cursive* gothiques.

Vingt-quatrième leçon. — Caractères particuliers de la *scolastique* aux XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles. — Qu'elle est dvrée conseans les premiers li-

vres imprimés. — Comment enfin elle est détrônée par l'écriture minuscule caroline, à laquelle toutes les nations reviennent, excepté l'Allemagne.

Vingt-cinquième leçon. — Histoire rapide de l'écriture aux trois derniers siècles. — Qu'elle cesse d'être un *art* depuis l'invention de l'imprimerie. — Derniers calligraphes.

APPENDICES.

I

Vingt-sixième leçon. — Des *Notes tironiennes* et des éléments auxquels on les peut ramener.

Vingt-septième leçon. — Des *Sigles.* — Sigles simples, sigles redoublés.

Vingt-huitième leçon. — Des *Abréviations* proprement dites. — Qu'elles deviennent sans cesse de plus en plus nombreuses jusqu'au XVIe siècle. — Que pas une peut-être n'est d'un emploi général; que l'habitude seule peut les apprendre. — Indication des plus usuelles : 1° abréviations par contraction, 2° par suspension, 3° par signes spéciaux.

Vingt-neuvième leçon. — Histoire de la ponctuation.

Trentième leçon. — Histoire des signes de l'accentuation.

II

Trente-et-unième leçon. — Des substances subjectives de l'écriture : histoire du papyrus, du parchemin et du vélin, du papier de coton, du papier de chiffe ; de la cire, de la pierre, du marbre et des métaux considérés comme substances subjectives de l'écriture.

Trente-deuxième leçon. — Des instruments graphiques. — Histoire du *style*, du *calamus*, de la plume, etc. — Encre noire, encres de couleur.

Trente-troisième leçon. — Histoire de « la charte », de l'acte public, depuis l'antiquité jusqu'à la fin du moyen âge (en la considérant uniquement au point de vue de sa forme et de ses caractères *matériels* autres que l'écriture). — Éléments de sigillographie.

Trente quatrième leçon. — Histoire du livre : 1° du *volumen* (*ombilicus*, *cornua*, *frontes*, *tergum*, *lora*, *scrinium*, *margines*, *paginæ*, *capsa*, etc.).

Trente-cinquième leçon.—Histoire du livre (*suite*): 2° du *codex* (formes diverses, matière, réglure, contexte, rubriques, etc.). — De la différence du *registre* et du *manuscrit*. — Histoire abrégée de la reliure.

Trente-sixième leçon. — Histoire des lettres missives : 1° chez les Romains : lettres sur tablettes, lettres plates. — Comment on cachetait les lettres. — Modes de transport.

Trente-septième leçon. — Histoire des lettres missives (*suite*): 2° au moyen âge : 1re période, lettres écrites en latin par les clercs; 2e période, lettres en français, lettres autographes. — Formes diverses; — cachets; — modes de transport.

Trente-huitième leçon. - Des rapports de la peinture avec la paléographie. — Histoire sommaire de la miniature pendant le moyen âge. — Faire passer sous les yeux des élèves les manuscrits à miniatures qui, siècle par siècle, peuvent servir de types. Quelques mots sur les cartes et plans. (La paléographie des inscriptions et des monnaies est l'objet de sciences spéciales.)

Trente-neuvième leçon. — Précieuses ressources

qu'offre à la critique des documents la connaissance de ces appendices de la paléographie. — Qu'on y apprend à reconnaître, plus approximativement peut-être qu'à l'aide de l'écriture, l'âge exact d'un texte manuscrit. — Exemples.

Quarantième et dernière leçon. — Résumé de tout le cours.

V. *Quelques mots sur une science dont la paléographie n'est que la préface.*

Cette science est la *diplomatique*.

Les Bénédictins ont défini la diplomatique : « La science ou l'art de juger sainement des anciens titres. » Cette définition est juste, mais étroite ; et nous pensons que la diplomatique méritait mieux. Nous la définirons : « La science qui a pour objet non-seulement la critique des anciens titres, mais leur connaissance approfondie. »

Quand on nous place devant un titre quelconque, nous sommes loin d'avoir rempli tous nos devoirs de diplomatiste si nous nous bornons à dire : « Ce titre est authentique », ou : « Il est faux ». Nous avons, grâce à Dieu, une autre occupation qui est bien faite pour nous dédommager et nous reposer heureusement de toutes les fatigues de la critique :

nous avons à nous armer de la méthode syllogistique et des procédés de l'induction ; nous avons, comme nous l'avons dit plus haut, A TIRER DE CE TITRE TOUT CE QU'IL RENFERME. Tel est le second objet de la diplomatique.

Avez-vous jamais réfléchi que, parmi les millions de chartes, de diplômes, de bulles, qui sont ensevelis dans l'oubli de nos archives et de nos bibliothèques, il n'est *pas un seul titre*, bien plus, il n'est *pas un seul mot* dans chacun de ces titres, dont vous ne puissiez, dont vous ne deviez tirer une ou plusieurs conclusions scientifiques, pour éclairer les ténèbres de l'histoire, de l'archéologie, de la géographie, de la philologie et de vingt autres sciences, parmi lesquelles nous ne craignons pas de placer l'histoire littéraire, et même la philosophie ? Il y a, en vérité, dans cette occupation que nous signalons à tous les jeunes érudits, il y a de quoi les animer singulièrement dans la carrière un peu âpre qu'ils ont le courage de choisir. Combien de trésors attendent seulement que nous consentions à étendre vers eux nos mains inoccupées, et à les prendre ! Que de vérités à établir ! Que d'erreurs à abattre ! Que de sciences à enrichir, ou même à créer !

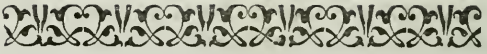

VI. *Il ne faut pas confondre la paléographie et la diplomatique.*

On peut faire en deux mots cette importante distinction. La paléographie ne s'occupe que des caractères EXTRINSÈQUES d'un titre; la diplomatique, au contraire, n'en examine que les caractères INTRINSÈQUES.

Essayons de surprendre le paléographe et le diplomatiste dans l'instant même où ils se livrent à leurs occupations scientifiques.

Le paléographe prend une charte entre ses mains. Il en remarque tout d'abord, il en palpe le parchemin, le vélin ou le papier; il jette ensuite un regard avide sur l'encre, sur les lettrines, sur toute l'écriture. Il ne peut se passer de cette vue, de ce toucher, de cet examen matériel des pièces originales, pas plus que le botaniste ne peut se passer de la vue, du toucher, de l'examen de ses herbes.

Voyez le diplomatiste à l'ouvrage : il n'a pas ri-

goureusement besoin des titres originaux. Il peut travailler, il travaille souvent, sur des textes imprimés, s'ils sont dignes de foi. Il s'attache au style, aux formules, à la date.

On pourrait dire, enfin, que le paléographe étudie le corps de la charte, et que le diplomatiste en étudie l'âme. La diplomatique est à la paléographie ce que la psychologie est à la physiologie.

Cela soit dit sans vouloir déprécier ni l'une ni l'autre de ces excellentes études.

VII. *Plan d'un cours de diplomatique pour servir de complément au cours de paléographie.*

Après l'illustre Mabillon, après les solides érudits qui professent aujourd'hui cette science difficile, il y a quelque témérité à venir proposer le plan d'une nouvelle diplomatique d'après une classification nouvelle. Osons-le cependant, mais avec humilité.

La diplomatique a pour but la critique et l'étude des chartes. Et qu'est-ce que les chartes, si ce n'est des actes « écrits en vue de régler des intérêts ou des droits », et toujours émanés d'une autorité quelconque ? Notons ces derniers mots.

Or, si on examine les choses de haut (et c'est ainsi qu'il les faut examiner), il n'y a, particulièrement dans la société du moyen âge, que trois autorités : l'Église, l'État, la Famille. Nous diviserons donc notre nouvelle diplomatique en trois parties

nettement séparées l'une de l'autre, et nous examinerons tour à tour les actes émanés de l'Église, de l'État, de la Famille.

La première partie sera la diplomatique ecclésiastique; la seconde sera la diplomatique nationale. Quant à la troisième, beaucoup moins importante et beaucoup moins étendue, ce serait, s'il n'est pas trop téméraire de faire cette innovation, « la diplomatique privée » : on y étudierait les testaments, ainsi que les actes et les contrats entre particuliers. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, dans tous ces *Éléments de diplomatique*, les deux livres les plus considérables seraient ceux qui auraient pour titres : *Diplomatique française* et *Diplomatique pontificale*. Arrêtons-nous quelques instants sur ces deux sujets d'étude.

L'histoire de notre diplomatique royale peut se résumer en quelques lignes. Nos rois ont commencé par avoir une forme d'actes très-solennelle, la forme du diplôme. Sous les princes de la première race, et même sous les premiers rois de la seconde, il y eut surtout deux classes de diplômes : le *Précepte*, acte de juridiction gracieuse; le *Placite*, acte de juridiction contentieuse. Après Louis le Pieux, il n'y a plus de *Placite*. Le seul acte qui sorte de la chancellerie royale, c'est le *Précepte*, qui, depuis

le successeur de Charlemagne jusqu'à Louis le Gros, subit toute une série de modifications importantes. Il arriva un jour que le *Diplôme royal* fut définitivement constitué. Les quatre officiers militaires de la couronne et le chancelier sont les seuls qui le signent avec le roi, dont le monogramme apparaît, éclate, au bas de l'acte. Après une invocation qui est presque toujours la même, de beaux préambules y étalent leurs longues formules religieuses ou politiques. Cependant les affaires de la royauté deviennent de plus en plus nombreuses, et le temps manque pour la rédaction un peu compliquée de tant de diplômes. On jette alors les formules inutiles à la porte des chancelleries. On supprime les invocations, les préambules, les anathèmes, les signatures; enfin on abrége la date; on réduit à une seule phrase tout le discours diplomatique. Et voilà une nouvelle espèce d'actes publics, clairs, courts, lumineux, faciles à comprendre, faciles à expédier : c'est la *Lettre patente*. La première époque de cette histoire pouvait s'appeler : l'*Époque du diplôme;* voici venir, avec Philippe-Auguste, l'*Époque de la lettre patente*. Au quatorzième siècle, enfin, on éprouvera le besoin de rendre plus secrets certains actes, on les fermera, on les cachettera, et ce sera, si l'on veut, l'*Époque de la lettre close*, pendant laquelle la

lettre patente subsistera toujours. Rien de plus lucide ni de plus harmonieux que toute cette doctrine (1).

Eh bien ! on peut signaler les mêmes faits, les mêmes vicissitudes, dans l'histoire de la chancellerie pontificale. J'ajouterai même qu'il A DU en être ainsi. Toutes les chancelleries de la chrétienté ont eu à passer, au moyen âge, par les mêmes besoins, par les mêmes tendances, par les mêmes phases. Et elles y ont passé en effet, à peu près dans le même temps.

Les papes, après s'être longtemps servis de la forme épistolaire, qu'ils avaient simplement empruntée aux Romains, durent un jour éprouver le besoin de donner une tournure solennelle aux actes de leur autorité souveraine. De là cette forme du *Privilége*, que les Bénédictins ont, peut-être à tort, appelé *grande bulle*. Ces *Priviléges* sont tout à fait analogues aux diplômes de nos rois : ils portent la signature du pape, celles des cardinaux, le mot BENEVALETE en monogramme et deux cercles concentriques connus sous le nom de *Rota*, entre lesquels est inscrite la devise du pape. Mais à la fin

(1) V. le Cours de diplomatique française professé par M. J. Quicherat à l'École des Chartes.

du onzième siècle, au commencement du douzième, la chancellerie pontificale, toute haletante et fatiguée d'expédier des pièces aussi complexes et aussi longues, crée une nouvelle forme, plus abrégée, et qui correspond tout à fait à la forme de nos lettres patentes. C'est celle de la *Lettre*, que les érudits modernes ont appelée *petite bulle*, et où il n'y a plus ni formules developpées, ni anathèmes solennels, ni signatures d'aucune sorte. Enfin, au quinzième siècle, la lettre close vient, en un très-grand nombre de cas, se substituer à la petite bulle, à la *lettre*. Sous le pontificat d'Eugène IV, en 1431, apparaissent les premiers *Brefs*, où les souverains pontifes ne prennent plus, comme dans les *priviléges* et les *lettres*, le titre d'*episcopus servus servorum Dei*, mais celui de *papa*, et qui sont scellés non plus avec la bulle de plomb pendante comme les *lettres* et les *priviléges*, mais avec l'empreinte sur cire rouge de l'anneau du pêcheur.

Ainsi, à notre période du *Diplôme* correspond, chez les papes, la période du *Privilége* ou grande bulle.

A notre période de la *Lettre patente* correspond, dans la chancellerie pontificale, la période de la *Lettre* ou petite bulle.

A notre période de la *Lettre close* correspond, à Rome, la période du *Bref*.

Nous pourrions multiplier les exemples de ces analogies. Nous nous contentons d'avoir exposé celles qui relient entre elles les deux chancelleries dont les actes nous intéressent le plus en notre double qualité de catholiques et de Français.

IX. *Ouvrages à consulter.*

Nous nous ferons une obligation d'en signaler fort peu, et de signaler seulement ceux qu'on peut facilement consulter, ceux qui sont aujourd hui reconnus pour les plus nécessaires. Nous les placerons dans l'ordre non pas de leur apparition ou de leur mérite absolu, mais de leur utilité. Nous n'avons ni la prétention ni le but de faire une bibliographie complète.

A. *BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE.*

Bibliotheca Diplomatica scriptorum rei diplomaticæ.

C'est une liste des ouvrages qui ont paru sur la paléographie et sur la diplomatique avant le milieu du siècle dernier. Elle n'occupe pas moins de 152 pages dans l'é-

dition de 1754 du livre intitulé : *Danielis Eberhardi Baringii Clavis diplomatica, specimina veterum scripturarum tradens. Hanoveræ, sumptibus heredum D. Nic. Foersteri et filii, M. DCC. LIV.* L'édition de 1737 est bien moins étendue.

A la fin de son *Dictionnaire de Diplomatique*, que nous recommanderons plus loin, M. Quantin a donné une petite bibliographie des mêmes matières à laquelle nous renvoyons volontiers nos lecteurs. Elle complétera celle de Baringius. Ces deux travaux nous dispensent d'indiquer ici tous les livres qui ne sont pas en quelque sorte *indispensables* aux jeunes paléographes.

B. *PALÉOGRAPHIE.*

I. TRAITÉS ET DICTIONNAIRES.

I

Éléments de Paléographie, par Natalis de Wailly. Paris, Imprimerie royale, 1838, 2 vol. gr. in-4.

« Ouvrage lumineux, bien lié, où une érudition sage et étendue réunit les différentes parties de la science paléographique. » (*Discours de M. Hase à la séance des diplômes de l'École des Chartes*, 20 *décembre* 1856.)

La collection des *fac-simile* suffit pour défrayer tout le premier mois des études de déchiffrement. On ne saurait mieux commencer. — Quant au livre en lui-même, on en a toujours besoin; il remplace tous les autres ouvrages sur la matière, et la diplomatique y tient presque autant de place que la paléographie. Il est divisé en quatre parties : *I. Chronologie. — II. Style, nomenclature, formules. — III. Paléographie proprement dite. — IV. Sceaux.*

2

De Re Diplomatica (Joannis Mabillon), cum supplementis. Paris, 1681 ou 1709, 2 vol. in-fol., fig.

C'est le livre qui a créé la science, et peu de sciences ont eu le bonheur d'être tout d'abord formulées avec autant de supériorité. Mais ce chef-d'œuvre a le grand défaut, pour notre temps, d'être écrit en latin : les Français ne lisent plus le latin. Néanmoins, nous voulons esquisser ici le plan général de cette œuvre, qui est plus célèbre que connue. Voici donc les titres que Mabillon lui-même a donnés aux six livres de son savant traité : LIBER PRIMUS. *In quo veterum instrumentorum antiquitas, materia et scriptura explicantur.* — LIB. II. *Cujus argumentum est diplomatum stilus, subscriptiones, sigilla et notæ chronologicæ.* — LIB. III. *In quo quædam adversariorum objecta diluuntur, tum notitiarum et chartarum exponitur auctoritas.*

— LIB. IV. *Ubi agitur de Francorum regum palatiis villisque in quibus diplomata condita sunt.* — LIB. V. *In quo exhibentur explicanturque specimina veterum scripturarum.* — LIB. VI. *Complectens varia diplomata et instrumenta ad præcedentium librorum probationem.*

3

Dan. Papebrochii Propylæum antiquarium circa veri et falsi discrimen in vetustis membranis, cum figuris; præmissum tomo II Actorum SS. mensis aprilis. Antverpiæ, 1673.

C'est cette œuvre du prince des Bollandistes qui a provoqué, comme réponse, le *De Re Diplomatica* de Mabillon. On consultera avec fruit ce que Mabillon a discuté et combattu. On rend justice à la science de Papebrock, mais on ne connaît pas assez son admirable modestie. Après avoir lu le *De Re Diplomatica*, il écrivit à son adversaire une lettre qui le grandit singulièrement dans notre estime. Il reconnut qu'il s'était trompé sur les diplômes des premiers siècles et que Mabillon avait eu pleinement raison contre lui : « Attestez sans crainte, attestez toutes les fois qu'il en sera besoin, que je me suis « entièrement converti à vos idées, et aimez-moi, je vous « en prie. *Je ne suis pas savant, il est vrai, mais je désire*

« *m'instruire.* » Cette lettre si touchante est du 20 juillet 1683.

4

Nouveau Traité de Diplomatique, où l'on examine les fondements de cet art, on établit les règles sur le discernement des titres et l'on expose historiquement les caractères des bulles pontificales et des diplômes donnés en chaque siècle... par deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur (D. Tassin et D. Toustain). Paris, chez Guill. Desprez et Pierre-Guill. Cavelier, 1750-1765, 6 vol. in-4.

Beaucoup de science, beaucoup de critique, beaucoup de confusion. Ouvrage trop long. Il renferme huit parties : I. Principes fondamentaux. Nature, variétés, nomenclature des titres. — II. Leurs caractères extrinsèques. Histoire de l'écriture, éléments de Paléographie. — III. Éléments de Diplomatique. — IV. Actes émanés de la Chancellerie pontificale.— V. Actes ecclésiastiques autres que ceux des Papes. — VI. Actes des Empereurs, des Rois, des seigneurs. — VII. Histoire des pièces fausses et des faussaires. — VIII. Règles générales et particulières pour discerner les vrais et les faux titres.

5

Dictionnaire raisonné de Diplomatique, par Dom de Vaines. Paris, Lacombe, 1774, 2 vol. in-8.

6

Dictionnaire de Diplomatique chrétienne, par Quantin (Collection de M. l'abbé Migne).

On y trouvera beaucoup d'articles purement paléographiques. La forme du dictionnaire est toujours la plus commode, et celui-ci est clairement écrit. C'est un livre qui rendra de grands services pendant la première année des études.

7

Paléographie des chartes et manuscrits du XIe au XVIIe siècle, cinquième édition, augmentée d'une *Instruction sur les sceaux et leurs légendes*, et des *Règles de critique propres à déterminer l'âge des chartes et des manuscrits non datés*. 1 vol. pet. in-8 sur papier vergé, avec 10 planches. Paris, Aug. Aubry, 1862.

8

Dictionnaire des abréviations latines et françaises usitées dans les inscriptions lapidaires et métalliques, les manuscrits et les chartes du moyen âge, deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Paris, 1862, pet. in-8, chez Aug. Aubry.

Ce travail et le précédent devraient être entre les mains de tous les commençants.

9

Essai sur les livres dans l'antiquité, particulièrement chez les Romains, par H. Géraud. Paris, Techener, 1840, in-8.

Bon ouvrage élémentaire, où sont traitées avec une clarté remarquable toutes les matières contenues dans les *Appendices* de notre Cours de paléographie.— En ce qui concerne l'étude des sceaux, complément indispensable des études paléographiques, on consultera les deux ouvrages suivants :

9

Éléments de Sigillographie tirés de la Collection des Archives de l'empire, par Douët d'Arcq (en tête de la *Collection de sceaux* qui fait partie des *Inventaires et documents des Archives de l'Empire* publiés sous la direction de M. L. de Laborde). Paris, 1863, chez Plon.

Nous n'avons rien de plus complet ni de plus élémentaire à la fois que ce livre, résultat de longues années de travail. Il faut le lire et s'en bien pénétrer. Il faut aussi remonter *pratiquement* à cette magnifique collection d'empreintes de sceaux commencée il y a quelques années aux Archives de l'Empire, et qui se compose aujourd'hui de près de 12,000 pièces.

10

Dictionnaire de Sigillographie pratique, par Alph, Chassant et P. J. Delabarre. Paris, Dumoulin. 1860, in-18.

II. RECUEILS DE FAC-SIMILE.

1

Graffiti di Pompei, par le P. Garrucci, de la Compagnie de Jésus. — Inscriptions et gravures tracées au stylet, recueillies et interprétées. In-4, avec un atlas de 32 planches, 3e édition. Paris, Durand, 1856.

« Cet ouvrage pose la base de toutes les études de la paléographie latine. Jusqu'à ce jour, on avait été réduit à les faire sur les manuscrits et avec le secours de quelques pierres romaines du IIIe et du IVe siècle. Ici, l'auteur a disposé dans un ordre chronologique les origines des lettres cursives depuis le temps de Sylla. Tout ce travail a été fait à l'aide des inscriptions de Pompeï. »

2

Diplomata et chartæ Merovingicæ ætatis in Archivo Franciæ asservata delineanda curavit A. Letronne, Academiæ inscriptionum et humaniorum litterarum so-

cius, Archivi summus custos. Parisiis, ex officina Kaeppelini.

Magnifique collection et qui fait le plus grand honneur à la France. Les recueils suivants peuvent lui servir de complément :

3

Chartes latines sur papyrus du VIe siècle de l'ère chrétienne, appartenant à la Bibliothèque impériale, et publiées pour l'École des Chartes, par E. Champollion-Figeac. Paris, Didot frères, 1837, in-folio.

4

Chartes latines, françaises et en langue romane méridionale, publiées pour l'École des Chartes et pour faire suite à la collection des chartes et manuscrits sur papyrus. Didot frères, 1841, en plusieurs fascicules.

5

Paléographie des classiques latins, d'après les plus beaux manuscrits de la Bibliothèque royale de Paris,

recueil de fac-simile... par M. A. Champollion, *avec une introduction* par M. Champollion-Figeac. Paris, Ernest Panckoucke, éditeur, 1837, in-4.

6

Monumenta graphica medii ævi, ex archivis et bibliothecis imperii Austriaci collecta, edita jussu atque auspiciis Ministerii cultus et publicæ institutionis Cæs. reg. Vindobonæ, ex officina cæsarea regia typographica aulæ et status, M. DCCC. LVIII—M. DCCC. LIX.

C'est une collection de chartes reproduites pas la phographie. L'*Introduction* est signée : Ch. Sickel. On a commencé aux Archives de l'Empire, à Paris, une collection analogue des chartes et des sceaux.

7

Paleografia castellana, ó sea colleccion de documentos auténticos para comprender con perfeccion todas las formas de letras manuscritas que se usaron en los siglos XII, XIII, XIV, XV y XVI... por Venancio Co-

lomera y Rodriguez, editores proprietarios, el autor y Ramon Liberto Cruz. Valladolid, 1862.

Cet ouvrage formera un volume in-folio. Il contiendra 70 feuilles de texte, et 140 *fac-simile* avec la transcription en regard.

8

Paléographie universelle, collection de fac-simile d'écritures de tous les peuples et de tous les temps, tirés des plus authentiques documents de l'art graphique.... dessinés par M. Silvestre, avec des explications historiques et descriptives par MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils. Paris, Didot, 1839-1841, 4 vol. in-fol. max.

La *Paléographie latine* forme un ouvrage à part renfermant 40 planches et 42 feuilles de texte. La *Paléographie française* forme un autre ouvrage de 41 planches et de 41 feuilles de texte.

Nous terminerons en exprimant le regret qu'on ne fasse pas tirer à un nombre bien plus considérable d'exemplaires les *fac-simile* de l'École des Chartes, de manière à ce qu'on en puisse remettre à

chaque élève la collection complète. Chacun d'eux, nous en sommes persuadé, payerait volontiers un avantage que ne peut lui fournir gratuitement celle de toutes nos écoles nationales qui n'est peut-être pas la moins libérale, mais qui à coup sûr n'est pas la plus riche et n'a pas toujours été la plus favorisée.

C. *DIPLOMATIQUE.*

I. DIPLOMATIQUE FRANÇAISE.

Il faut ici signaler de nouveau le *De Re diplomatica*, le *Nouveau Traité de Diplomatique*, les *Dictionnaires* de Dom de Vaines et du Quantin. Si nous avons donné plus haut l'indication bibliographique de tous ces livres, c'est qu'ils ont autant et plus de rapports avec l'étude de la paléographie qu'avec celle de la diplomatique.

II. DIPLOMATIQUE PONTIFICALE.

Outre les ouvrages précédents, on consultera avec fruit :

1

Diplomatica pontificia, par Marino Marini, in-4 de 54 pages. *Romæ*, 1841. (Mémoire en italien.)

L'auteur était Préfet des Archives du Vatican, et par conséquent en position de nous renseigner mieux que personne sur la Chancellerie apostolique et sur ces incomparables trésors du Vatican au milieu desquels il a eu le bonheur de composer son livre. Par malheur, cette œuvre, la seule qui soit uniquement consacrée à la diplomatique pontificale, est d'une lecture difficile, parce que l'auteur n'a pas eu le soin de la diviser. C'est un discours tout d'une haleine, mais d'une haleine un peu longue.

2

Chronologie des papes et tables des années de leur pontificat, par L. de Mas Latrie (dans l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France pour l'année* 1852).

Cet excellent opuscule débute par une *Notice* sur les lettres apostoliques, où l'auteur a résumé en quelques pages les travaux un peu diffus des anciens Bénédictins et

de Mgr Marini. Après ces indispensables prolégomènes, commence la *Chronologie des souverains pontifes :* M. de Mas-Latrie y énumère avec exactitude toutes les particularités diplomatiques qui ont signalé chaque pontificat. Ce petit livre devrait être le *Manuel* de tous les diplomatistes.

3

Epistolæ romanorum pontificum, par D. Coustant. Paris, 1721, un volume in-folio (réimprimé par Schoneman en 1796).

« Dom Coustant (dit le cardinal Pitra), l'un des critiques les plus heureusement doués qu'ait produits la congrégation de Saint-Maur, entreprit sur toutes les épîtres et décrétales des papes un travail qui, bien qu'inachevé, est demeuré monumental et fait autorité même pour la science protestante. Mais ce qu'il a pu livrer au public s'arrête au point où commence le grand Bullaire, à saint Léon. »

4

Regesta romanorum pontificum, par Ph. Jaffé. Berlin, 1851, un vol. in-4.

Avant la courageuse entreprise de M. Jaffé, les lettres

des papes jusqu'au règne d'Innocent III (époque à laquelle commence la série non interrompue des Registres pontificaux), ces lettres dont chaque ligne, dont chaque mot peut éclairer un fait historique, étaient éparses dans cent publications. Dresser une table complète de ces documents, dans laquelle, après avoir donné l'analyse exacte de chaque titre, on renvoie le lecteur au recueil spécial où ce titre a été publié ; séparer, avec une sévérité peut-être excessive, les lettres fausses des authentiques ; donner un résumé chronoogique de l'histoire de chaque pape d'après les textes e les monuments les plus irrécusables ; faire précéder chaque pontificat d'une notice courte, mais entièrement originale, sur la Chancellerie et les chanceliers de chaque souverain pontife ; enfin, dans une *Introduction* substantielle, nous renseigner en peu de mots, mais lucidement et sans ambiguïté, sur les dates par l'année des consuls, des empereurs et du pontificat, sur les indictions, sur l'ère de l'incarnation, sur les calculs vulgaire, pisan et florentin : tel a été le plan de M. Jaffé, qu'il a heureusement réalisé. Son livre contient l'indication raisonnée de 11,084 lettres apostoliques, depuis le pontificat de saint Clément I jusqu'à celui d'Innocent III.

5

Mémoire sur les actes d'Innocent III, par M. Léo-

pold Delisle (dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, IVe série, t. IV., p. 1 et suiv.).

Il y a là tout un cours de diplomatique pontificale. Il faut lire ce *Mémoire* comme le meilleur modèle d'une dissertation critique. C'est avec cette méthode qu'il faut diviser une thèse, avec ce style nerveux et sain qu'il faut l'écrire; c'est avec cette vigilance qu'il faut remonter aux sources, c'est ainsi qu'il faut se faire, d'une manière *vivante*, les contemporains des actes qu'on critique. M. L. Delisle a véritablement vécu et nous fait vivre dans la chancellerie des papes au treizième siècle. Il a vu, il a entendu les notaires d'Innocent III; il entre dans leurs bureaux, il y travaille avec eux. Essayons de le suivre dans son voyage à Rome. Essayons de vivre, nous aussi, dans le commerce familier des bibliothécaires et des chanceliers du Saint-Siége. Pour bien comprendre le passé, il faut lui rendre la vie et le ressusciter dans notre intelligence!

X. *De la nécessité d'une direction bibliographique.*

On ne saurait se faire une idée de la très-regrettable ignorance à laquelle se condamnent, en matière de bibliographie, la plupart de nos jeunes aspirants au brevet d'érudit. Eux qui, pour ainsi parler, devraient élire domicile dans nos archives et vivre dans une douce et perpétuelle intimité avec les chartes et les manuscrits, ils connaissent à peine les textes imprimés de nos chroniques et de nos diplômes. Quelquefois ils ne savent même pas le chemin qui mène à une bibliothèque !

Quel sera donc le premier devoir d'un professeur de paléographie ou de diplomatique ? Ce sera de conduire ses élèves dans une bibliothèque, de s'arrêter avec eux devant chaque travée, de prendre tour à tour entre ses mains chacun des livres que tout érudit doit connaître, de faire ensuite passer le précieux livre entre les mains de tous ses élèves, de leur ré-

sumer en quelques mots la substance de tout l'ouvrage, et de leur bien indiquer de quelle utilité il peut être, à quels travaux il peut servir.

Puis, il conseillera aux jeunes médiévistes de venir souvent passer plusieurs heures dans la bibliothèque de leur École, de grimper vaillamment aux échelles, de voir par eux-mêmes tous les livres spéciaux, d'en secouer la poudre, de faire connaissance avec leur physionomie, et de commencer ainsi à serrer les nœuds d'une amitié qui durera toujours.

Puis, quand il remontera dans sa chaire, il ne perdra pas, dans l'explication d'une charte, une seule occasion de renouveler ces utiles conseils.

Il sera bon de procéder par interrogation. Donnons quelques exemples :

Si l'on rencontre dans un titre la mention d'un saint, on demandera aux élèves : « Dans quel recueil trouverez-vous les textes les plus nombreux et les plus vénérables de la vie de ce saint ? » Et l'on signalera, non sans quelque émotion de respect, l'incomparable collection des Bollandistes (1) et

(1) *Acta sanctorum ex latinis et græcis monumentis collecta. . collegit J. Bollandus*, etc. Anvers, 53 vol. in-fol., 1643-1794. En ce moment même, on donne à Paris une nouvelle édition de ce grand recueil.

celle de Mabillon sur les saints de son ordre (1).

S'agit-il d'une bulle ou d'un bref, d'un document émané de la Chancellerie ou des Secrétaireries apostoliques, on indiquéra le *Bullarium magnum* (2), dont on réimprime en ce moment le texte vénérable. On ne craindra pas d'énumérer les *Bullaires* particuliers à tel ordre ou à telle église.

Citera-t-on, dans une charte, quelque canon d'une assemblée ecclésiastique : séance tenante, on en vérifiera la teneur dans un recueil des conciles : celui de Labbe (3) ou celui de Mansi (4).

Mais il est question d'un fait plus ou moins important de l'histoire de l'Église. Vite, ouvrons le plus beau livre que l'érudition moderne ait produit ; ouvrons les *Annales* de Baronius (5) ou la continuation de Raynaldi. Ouvrons-les en disant : *Lux fiat!* et la lumière se fera.

Nous voici devant un problème de notre histoire

(1) *Acta sanctorum ordinis Sancti Benedicti.* Paris, 9 vol. n-fol., 1668-1701.

(2) Edition de Rome, 1789 et années suivantes.

(3) *Sacrosancta concilia... studio P. Labbe et Cossart S. J. presb.* Paris, 1671 et suiv., 18 vol. in-fol.

(4) *Conciliorum nova collectio.* Venetiis, 1757, 31 vol. in-fol.

(5) *Annales ecclesiastici*, auctore C. Baronio. Edition de Lucques, 1738 et suiv.

nationale. Là, devant nous, est cette *Bibliothèque historique* du P. Lelong (1), qui sera notre guide au milieu de tant de ténèbres. Là, devant nous, sont les vingt et un volumes du *Recueil des Historiens de France* (2), qui, jusqu'au XIVe siècle, contiennent tout le trésor de nos vieilles chroniques. Là, devant nous, sont les collections de Guizot (3), de Petitot (4) et de Michaud (5), qui complètent celle de D. Bouquet. Et enfin, pour toute l'histoire de l'Église en France, chacun de nous a sous la main le *Gallia christiana* (6) qui semble nous dire : « *Tolle, lege.* »

(1) *Bibliothèque historique de la France, contenant le catalogue des ouvrages tant imprimés que manuscrits qui traitent de l'histoire de ce royaume*, par Jacques Lelong, de l'Oratoire. Edition Fevret de Fontette, Paris, 1768-1778, 5 vol. in-fol.

(2) *Recueil des historiens des Gaules et de la France.* Paris, 21 vol. in-fol., 1738-1863.

(3) *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France*, par M. Guizot. Paris, 1823-1827, 29 vol. in-8.

(4) *Collection de mémoires relatifs à l'histoire de France.* Paris, 132 vol. in-8, 1819-1827.

(5) *Nouvelle collection de mémoires pour servir à l'histoire de France*, par Michaud et Poujoulat. Le premier volume est de 1836.

(6) *Gallia christiana in provincias ecclesiasticas distributa.* Paris, 1715-1859, 14 vol. in-fol.

Voulons-nous les textes ou les inventaires de nos chartes nationales : voici les *Ordonnances des rois de France* (1), voici les *Diplomata, Chartæ* (2), voici la *Table des Diplômes* (3), le *Trésor des Chartes*, et ce précieux inventaire des *Cartons des Rois*, où nous trouverons le texte de presque tous les diplômes de l'époque mérovingienne. Sachons bien user de tant de richesses.

Est-ce la chronologie qui nous arrête, en nous opposant un de ces petits obstacles qui suspendent si longtemps la marche des plus grandes œuvres : nous avons l'*Art de vérifier les dates* (4). Sommes-nous perdus dans les brouillards d'une généalogie : nous avons l'*Histoire généalogique* du P. An-

(1) *Ordonnances des roys de France de la 3e race*, recueillies par de Laurière (t. I et II), Secousse (t. II-IX), de Villevault (X-XIII), de Bréquigny (X-XIV), de Pastoret (XV-XX) et Pardessus (XXI). Paris, 1723-1849, 21 vol. in-fol. et 2 vol. de tables.

(2) *Diplomata, chartæ, epistolæ, leges, aliaque instrumenta ad res gallico-francicas spectantia, prius collecta a de Brequigny et La Porte du Theil, nunc edidit J. M. Pardessus.* Paris, 2 vol. in-fol., 1843-1849.

(3) *Table chronologique des diplômes, chartes et actes imprimés concernant l'histoire de France*, commencée par Bréquigny, continuée par Pardessus. Paris, 6 vol. in-fol., 1769-1850.

(4) 3e édition. Paris, 1783, 3 vol. in-fol.

selme (1). L'œil obstinément fixé sur la carte des Gaules, cherchons-nous en vain quelque localité disparue, quelque *oppidum* invisible : nous avons la *Notice* (2) d'Hadrien de Valois, qui est connue et appréciée en Allemagne, et *même* en France.

Rien de plus compliqué que l'histoire des traités de paix ; on met souvent, à les oublier le lendemain, la même ardeur qu'on avait mise à les jurer la veille. De là d'inextricables embarras dont on ne pourra dénouer tous les nœuds qu'après un long examen des textes originaux. Rymer a eu pitié de nous, et nous a fait présent de son fameux recueil : *Fœdera, conventiones* (3).

S'agit-il de l'histoire de l'Allemagne, nous possédons la collection de Pertz (4) ; s'agit-il de l'histoire de l'Italie, Muratori est à nous (5). Il n'est pas de nation chrétienne qui, par la grâce de Dieu, n'ait eu son Pertz ou son Muratori.

(1) 3e édition. Paris, 1726-1733, 9 vol. in-fol.

(2) *Notitia Galliarum*. Paris, 1675, in-fol.

(3) Dernière édition, publiée par la commission des *Records*. Londres, 1816-1830. La première édition (1704-1727) est de 20 vol. in-fol.

(4) *Monumenta Germaniæ historica*. Hanovre, 1826-1858, 16 vol. in-fol.

(5) *Rerum italicarum scriptores*. Milan, 1723 et suiv., 29 vol. in-8.

Mais ce n'est pas à l'histoire des faits ni à celle des institutions, c'est à l'histoire des lettres, que vous voulez, je suppose, vous donner tout entiers. Louable désir, qui a déjà sa récompense, car c'est pour vous que Fabricius a composé sa *Bibliothèque latine* (1), inépuisable répertoire; c'est pour vous que les Bénédictins ont entrepris leur *Histoire littéraire* (2); c'est pour vous que D. Cellier a écrit son *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques* (3).

Si, par un privilége dont je ne saurais assez vous féliciter, vous vous êtes pris d'amour pour les lettres chrétiennes; si, vous révoltant, non sans raison, contre les idées reçues, vous voyez dans la liturgie de l'Église et dans les œuvres des Pères ce que je suis si heureux d'y voir moi-même : une littérature véritablement incomparable; alors vous êtes digne d'ouvrir le livre de D. Cellier, que j'ai nommé tout à l'heure, la grande collection liturgique de Martène (4), la Bibliothèque des Pères (5), ou cette

(1) *Bibliotheca latina mediæ et infimæ latinitatis.* Edition de Mansi. Padoue, 1574, 4 vol. in-4.

(2) Paris, 1733-1863, 24 vol. in 4.

(3) Paris, 1729-1763, 23 vol. in-4.

(4) *De antiquis ecclesiæ ritibus.* 2e édition. Anvers, 1736-38, 4 vol. in-4.

(5) *Maxima bibliotheca patrum.* Lyon, 27 vol. in-fol., 1677-1707.

Patrologie dont la publication en près de quatre cents volumes est presque une gloire pour notre siècle (1).

Nous nous arrêtons ici, en suppliant notre lecteur de bien se persuader que nous n'avons jamais eu l'intention de faire en quelques lignes tout un manuel de bibliographie historique. Ce travail, d'ailleurs, a été fait avant nous. Sur le bureau de tous nos jeunes érudits je voudrais voir, portant les traces d'un long service, ces trois livres dont la lecture est nécessaire : la *Bibliotheca historica medii ævi* de Potthast (2), œuvre d'une patience toute germanique, et dont on a dit avec justesse qu'elle devrait être le *vade-mecum* de tous ceux qui s'occupent de l'histoire du moyen âge d'après les sources; l'*Introduction* au *Catalogue des actes de Philippe-Auguste* (3), où M. Léopold Delisle a donné une liste précieuse de tous les travaux de ses devanciers, qui sont les érudits des deux derniers siècles ; et enfin un excellent petit travail de M. J. Desnoyers dont le seul titre fera saisir tout l'intérêt : *Indication des principaux ouvrages propres à faciliter les travaux relatifs*

(1) *Patrologiæ cursus completus*. Edition Migne.

(2) Chez H. Kastner, à Berlin, 1862, 3 vol. in-8.

(3) Paris, 1856, 1 vol. in-8.

à l'histoire de France fondée sur l'étude des documents originaux (1).

Enfin (et nous sommes heureux de terminer par la mention d'un livre qui est peut-être le titre le plus solide de notre érudition nationale), sur le rayon d'honneur de notre bibliothèque élémentaire il faut placer le glossaire de Ducange (2). Sans Ducange, tous les mots de la basse latinité seraient inconnus parmi nous et chacun d'eux pourrait dire :

Barbarus hic ego sum, qui non intelligor illis.

Plus on a recours à cette belle œuvre, plus on est frappé de stupeur à la pensée du travail que sa composition a exigé. Une légende qui circule parmi les érudits rapporte que Ducange travailla quatorze heures le jour de son mariage. En lisant son glossaire, on serait tenté de croire la légende.

Quoi qu'il en soit, si les Bénédictins représen-

(1) Dans l'*Annuaire* de la Société de l'histoire de France pour l'année 1837, p. 235-325. Rien de plus précieux que la collection de ces *Annuaires* (1837-1863) ; en beaucoup de cas, ils peuvent avec avantage remplacer l'*Art de vérifier les dates*.

(2) *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis*. Edition des Bénédictins. Paris, 1733-1736, 6 vol. in-fol. Et préférablement la dernière édition donnée par Didot, en 6 vol. in-4.

Universitas
SCHOLA
BIBLIOTHECARIORUM
Ottaviensis

tent dignement l'érudition ecclésiastique, Ducange est le digne représentant de notre érudition laïque durant les deux derniers siècles.

Nous voudrions, à l'École des Chartes, dans la salle des cours, voir le buste de Ducange à côté de celui de Mabillon !

X. *Conclusion.*

La paléographie et la diplomatique sont d'estimables études si on les considère en elles-mêmes. Mais elles valent infiniment davantage si on les considère comme la préface, les propylées, la préparation nécessaire de toutes les études historiques.

Faire de la paléographie en n'ayant d'autre but que la paléographie elle-même, c'est une occupation qui certes ne mérite aucun blâme, mais qui ne saurait suffire à l'ambition d'un bon esprit.

Faire de la paléographie pour arriver à lire et à critiquer les textes originaux, lire et critiquer ces textes pour en faire jaillir la vérité, voilà où nous devons tendre, et c'est un but digne de nous.

Avant tout, soyons des érudits, et ne soyons pas des curieux.

L'érudit ne méprise pas la forme d'un document, mais il s'en sert avant tout pour arriver au fond. Le

curieux, lui, s'arrête à l'extérieur des objets et s'y amuse : il regarde les dentelures du portail et n'entre pas dans le temple.

L'érudit est un chercheur, un conquérant de vérité. Le curieux ne s'est jamais posé, peut être, la fameuse question de Pilate : « *Quid est veritas ?* » Il collectionne les chartes à cause de leur vélin et de leur écriture, qu'il montrera en disant : « Voyez comme elles sont illisibles ! »

La curiosité est la parodie de l'érudition, elle en est le fléau.

L'érudition, au contraire, la bonne et solide érudition, a mérité qu'on lui appliquât ces paroles de l'Écriture : *Fons vitæ eruditio*, et un grand pape n'a pas craint d'affirmer, dans un texte trop peu connu, qu'elle recevrait sa récompense ici-bas, avant de contempler son objet dans le ciel : *Habet enim scientia incomparabiles thesauros deliciarum, omniumque bonorum gratiam largitur ad plenum !*

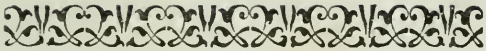

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

DÉDICACE. 5

PRÉFACE. 7

QUELQUES MOTS SUR L'ÉCOLE DES CHARTES. 9

I. Quels ont été les commencements de l'École des Chartes. Son histoire. 10

II. Quel est le but de l'École des Chartes. 14

III. Pourquoi l'École des Chartes s'appelle-t-elle ainsi ? 15

IV. Du point de départ, du principe fondamental de l'École des Chartes 17

V. Que les plus belles facultés de l'homme trouvent à l'École des Chartes un exercice nécessaire et continuel. 17

VI. Comment l'École des Chartes s'y prend-elle pour arriver à son double but ? 19

VII. De l'enseignement de l'École des Chartes et de sa belle distribution 12

VIII. Humble observation de l'auteur de ce petit livre. 23

IX. Réponse à quelques attaques. 24

X. D'un conseil aux débutants. 32

XI. Où conduit l'École des Chartes. 33

Pages.

QUELQUES MOTS SUR L'ÉTUDE DE LA PALÉOGRAPHIE ET DE LA DIPLOMATIQUE.

I. Qu'il faut commencer par l'étude de la paléographie l'étude du moyen âge 37

II. Importance et dignité de cette science. 40

III. Règles à suivre dans l'étude de la paléographie. 47

IV. Plan d'un cours complet de paléographie. . . . 54

V. Quelques mots sur une science dont la paléographie n'est que la préface. 64

VI. Il ne faut pas confondre la paléographie et la diplomatique. 66

VII. Plan d'un cours de diplomatique pour servir de complément au cours de paléographie. 68

VIII. Ouvrages à consulter. 73

A. Bibliographie générale. 73

B. Paléographie. 74

C. Diplomatique. 86

IX. De la nécessité d'une direction bibliographique. 91

X. Conclusion. 101

TABLE. 103

Paris. — Imprimerie JOUAUST et fils, rue Saint-Honoré, 338.

Universitas
SCHOLA
BIBLIOTHECARIORUM
Ottaviensis

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ottawa
Date Due

MAR 11 1987
MAR 11 1987
UO : 5 APR 2006

a39003 005599823b
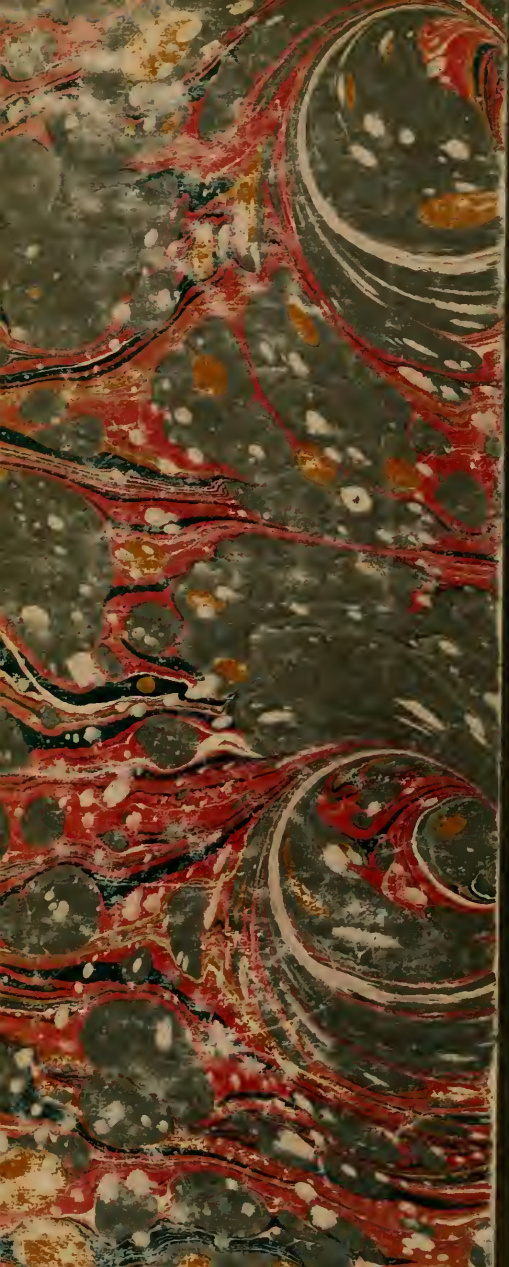
CE Z 0105
.G38Q 1864
C00 GAUTIER, LEO QUELQUES M
ACC# 1429301